



**Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques**

---

**Fédération syndicale unitaire**

La CAPN des SASU du 20 mars 2008 se déroule dans un contexte particulier pour les personnels de l'administration scolaire et universitaire.

En effet, au ministère, dans les académies, dans les services et EPLE, les mesures de retraits d'emplois prévues par la loi de finances 2008 sont partout notifiées pour être mises en œuvre dès la rentrée prochaine.

Elles représentent un départ en retraite sur deux non remplacé pour la filière administrative de l'éducation nationale alors que c'est la règle du un sur trois qui a été retenue pour l'ensemble de la fonction publique. Depuis 2004, notre filière aura perdu près de 3.000 emplois.

Pire, à écouter et lire le gouvernement, cela ne serait qu'un début : au titre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), il entend supprimer près de 160.000 postes de fonctionnaires d'ici 2012.

**Parce que nous sommes attachés au service public, à son bon fonctionnement et à son amélioration, parce que nous sommes attachés aux missions de service public qui sont les nôtres – préparer, faciliter, accompagner, prolonger l'acte d'enseignement – parce que nous souhaitons exercer ces missions dans de bonnes conditions, nous protestons vivement contre ces suppressions de postes et en réclamons l'annulation pour la rentrée prochaine.**

Nous avons également pris connaissance du projet de loi relatif à « la mobilité et aux parcours professionnels » des fonctionnaires, comportant des dispositions visant à leur imposer des reclassements professionnels et géographiques découlant de la politique gouvernementale de démantèlement des services publics tels qu'ils existent. Encore une fois, nous nous déclarons hostiles à toutes modifications du statut accompagnant sur le terrain de la gestion des ressources humaines cette casse programmée de nos services publics.

L'imminente fusion des corps de l'ASU et de l'administration centrale (secrétaires et adjoints) se situe d'ailleurs dans cette perspective. Et contrairement à l'opération réalisée pour les corps d'attachés, elle ne s'accompagnera d'aucune mesure de revalorisation de carrière.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPN, nous déplorons le faible taux de satisfaction des demandes de mutation des collègues. D'année en année, ce taux diminue, du fait notamment du trop faible nombre des possibilités d'accueil offertes par certaines académies.

Enfin, nous aimerions connaître les éléments 2008 de la politique indemnitaire du ministère concernant les personnels BIATOS, découlant des mesures de revalorisation contenues dans la loi de finances, de nouveau présentées lors des dernières discussions salariales.

**SNASUB/FSU – 104, Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS**

**Téléphone : 01.41.63.27.51 / Fax : 01.41.63.15.48**

**[Snasub.fsu@snasub.fr](mailto:Snasub.fsu@snasub.fr) / <http://www.snasub.fsu.fr>**